

Image not found or type unknown



Succession de ma gd mère sous tutelle

Par **boria romane**, le **04/04/2018** à **11:59**

Bonjour

Ma gd mère était sous tutelle, elle est décédée fin décembre 2016, ma tante (sa fille) gérait les comptes, je suis une des héritières étant donné que mon papa est décédé lui aussi mais je n'ai pas été contacté par un notaire, il ne devait pas rester grand chose mais ma tante pouvait elle clôre les comptes ou tout garder pour elle avant le décès de ma gd mère

dans l'attente je vous remercie
cordialement
romane